

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION MULTIPLE DU
VAL DE BANQUIERE
Hôtel de Ville
21 boulevard du 8 mai 1945
06730 SAINT-ANDRE DE LA
ROCHE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SIVOM
DU JEUDI 24 MARS 2022**

**FINANCES
N°I-1-II/2022**

NOMBRE

de membres en exercice : 30

de présents ou représentés : 25

de votants : 24

OBJET :

Compte Administratif 2021

Nota, le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège du syndicat 30/03/2022

Que les convocations du SIVOM ont été faites le 18/03/2022

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Val de Banquière, s'est réuni à la suite de la convocation adressée le dix-huit mars deux-mille vingt-deux.

Etaient présents :

Mesdames BRES Isabelle, DUPUY-NICOLETTI Rosalba, ESPOSITO Sophie, FAYOLLE Patricia, HIVET Marie-Alice, LABBE Nicole, LOI Annie, MENCIO Sylvine, RUSSO Alexandra, TOSEL Anaïs, VAL Nicole,

Messieurs BONSIGNORE Pascal, CARLIN Jean-Jacques, EINAUDI Antoine, GIACALONE Joseph, GHIRLANDA Jacques, ISOLERY Jacques, MICHEL Raymond, MIOLLAN Jean-Claude, MURRIS Jacques, REVERTE Georges, SAULAY Jacques, SAVALLI Nathan, VITALE Pierre

Etaient représentés :

Monsieur AGOSTINI Robert procuration à Madame LABBE Nicole

Etaient excusés :

Madame TEUS-RIBE Alexandra
Messieurs MARTIN Jean-Claude, VERAN Antoine

Etaient absents :

Madame CASARA Lydie
Monsieur POLSKI Ladislav

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Jean – Jacques CARLIN est élu Président, préside la séance.

Il constate que le quorum est atteint car plus de la moitié des membres sont présents, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Nicole LABBE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

LE PRESIDENT,


J.J. CARLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20220324-11112022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2022

Affichage : 19/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Compte Administratif 2021 reprenant les sections de Fonctionnement et d'Investissement est détaillé :

La section de fonctionnement fait apparaître

- un total de dépenses de 16 116 107 €
- pour 15 630 992,31 € de recettes
- soit un déficit de 48 114,69 € au titre de l'exercice 2021 ce qui avec 1 954 550,81 € d'excédent reporté, amène un résultat final de la section de fonctionnement de 1 469 436,12 €

La section d'investissement fait apparaître

- un total de dépenses de 7 035 123,31 €
- pour 6 753 600,12 € de recettes
- soit un déficit de 281 523,19 € ce qui avec l'excédent reporté de 1 353 555,83 €, amène un résultat final de la section d'investissement de 1 072 032,64 €

Monsieur le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Où l'exposé de Madame MENCIO, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **D'adopter le Compte Administratif 2021 comme détaillé ci-dessous :**

La section de fonctionnement fait apparaître

- **un total de dépenses de 16 116 107 €**
- **pour 15 630 992,31 € de recettes**
- **soit un déficit de 48 114,69 € au titre de l'exercice 2021 ce qui avec 1 954 550,81 € d'excédent reporté, amène un résultat final de la section de fonctionnement de 1 469 436,12 €**

La section d'investissement fait apparaître

- **un total de dépenses de 7 035 123,31 €**
- **pour 6 753 600,12 € de recettes**
- **soit un déficit de 281 523,19 € ce qui avec l'excédent reporté de 1 353 555,83 €, amène un résultat final de la section d'investissement de 1 072 032,64 €**

Fait à Saint-André, les jours, mois et an que susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20220324-11112022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2022

Affichage : 19/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



LE PRESIDENT,
de la
J.-J. CARLIN